



Bureau des radiocommunications (BR)

Lettre circulaire
CR/435

Le 28 août 2018

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur de l'UIT-R

**Objet: Soumission de rapports sur des brouillages au moyen de l'application web
«Système de notification et de règlement des cas de brouillages causés par les
systèmes à satellites» (SIRRS)**

Référence: Lettre circulaire du BR CR/428 datée du 13 mars 2018

A l'issue de tests concluants effectués par les administrations et le Bureau des radiocommunications concernant la version expérimentale, comme indiqué dans la Lettre circulaire CR/428, le Bureau a l'honneur de communiquer aux administrations la version opérationnelle de l'application «Système de notification et de règlement des cas de brouillages causés par les systèmes à satellites» (SIRRS), qui permet aux administrations de soumettre des rapports et d'échanger des informations concernant les cas de brouillages préjudiciables affectant les services spatiaux.

A compter du 1er septembre 2018, les soumissions officielles de rapports et l'échange ultérieur d'informations concernant les cas de brouillages préjudiciables affectant les services spatiaux pourront être effectuées via l'application en ligne SIRRS, qui est accessible sur le site web du Département des services spatiaux ou à l'adresse suivante:

<https://www.itu.int/en/ITU-R/space/SIRRS/Pages/default.aspx>.

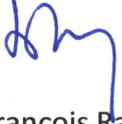
La soumission de documents par courrier électronique (brmail@itu.int) ou par télécopie (+41 22 730 5785) continuera d'être acceptée, au cas où l'accès au système soulèverait des difficultés, ou si l'examen par le Comité du Règlement des radiocommunications est demandé.

Les soumissions non officielles envoyées pendant la période expérimentale ont été rejetées. Le Bureau tient à remercier les administrations, les opérateurs de satellites et les agences spatiales qui se sont enregistrés dans le système et ont participé aux tests. Les utilisateurs issus des administrations, des opérateurs de satellites et des agences spatiales qui ont été enregistrés pendant la période expérimentale seront maintenus à des fins officielles à compter du 1er septembre 2018.

Le Bureau invite les administrations et les opérateurs qui n'ont pas encore ouvert leur compte à procéder à l'enregistrement suivant les indications données dans la Lettre circulaire CR/428 et sur le site web de l'application SIRRS.

En outre, une adresse électronique (SIRRS@itu.int) a été créée spécialement pour permettre aux Administrations de poser des questions, de formuler des suggestions et de faire part de toute difficulté qu'elles pourraient rencontrer.

Le Bureau ne doute pas que votre Administration tirera pleinement parti de l'utilisation de cette application en ligne et reste à votre disposition.



François Rancy
Directeur

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Secteur de l'UIT-R
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications